



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de POYANNE
Séance du 01 août 2024
N°27/2024**

Etaient présents : LABY-FAUTHOUX Fabienne – LABAT Alain - COUDROY Elisabeth --
DUCOURNEAU Philippe AUMAILLEY Maylis - GUARIDO Michèle -- LABORDE Thierry –
LOUPIEN Thierry – ROSSIGNOL Catherine - SCHAFFHAUSER Olivier – SOUPOT Séverine

Absents excusés : NAPIAS Rémy – JACOB Nicolas

Secrétaire de séance : DUCOURNEAU Philippe

Date de la convocation : 22 juillet 2024

Objet : Remboursement de frais de compteur électrique à un particulier

Vu l'acte notarié en date du 17 juin 2021 et notamment le paragraphe concernant l'abandon de servitude dans lequel il est écrit qu'en contrepartie la commune prend en charge le déplacement du compteur électrique

Vu le devis d'Enedis concernant la modification du branchement au réseau d'électricité de Mme Levasseur Emmanuelle s'élevant à 1 388.20€

Vu la facture d'Enedis s'élevant à 1 388,20€ en date du 11 juillet 2024

Vu la demande de remboursement des frais de Mme Levasseur Emmanuelle

Madame la Maire propose à l'assemblée de rembourser les frais de modification de branchement au réseau électrique de Mme Levasseur en contre partie de l'abandon de la servitude comme indiqué dans l'acte de vente du 17 juin 2021.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal,

- ACCEPTE la proposition de Mme la Maire concernant le remboursement des frais de modification de branchement au réseau électrique de Mme Levasseur Emmanuelle
- CHARGE Mme la Maire de toutes les modalités administratives

M. le secrétaire
Philippe DUCOURNEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
A Poyanne,
Mme la Maire
Fabienne LABY-FAUTHOUX

